

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

Monsieur Nicolas VUILLIER  
**Président de l'UNICEM**  
**Union nationale des industries de carrières  
et matériaux de construction**  
**3 rue Alfred Roll**  
**75849 PARIS Cedex 17**

Le Havre, le 24 octobre 2018

*Objet : TICPE*

J'ai bien reçu votre courrier en date du 2 octobre dernier concernant la suppression du tarif réduit de taxe intérieure de consommation (TICPE) sur le gazole non routier.

Je suis intervenu auprès des différents ministres concernés et le Premier Ministre pour les alerter sur les conséquences d'une telle décision et notamment sur la suppression sur le gazole non routier.

Vous pourrez trouver la copie de mes interventions sur le lien suivant : <http://www.jeanpaul-lecoq.fr/spip.php?article467>

Cette proposition, si elle devait être votée en l'état, entrainerait de lourdes conséquences notamment sur l'activité portuaire, et celle du port du Havre en particulier. Son impact immédiat est en effet estimé à 5 millions d'euros.

Une telle décision ne manquerait pas de contrarier les efforts d'investissement que l'Etat et la Région Normandie vont consentir pour renforcer l'attractivité et le développement de notre port soumis à une rude concurrence des ports du nord de l'Europe.

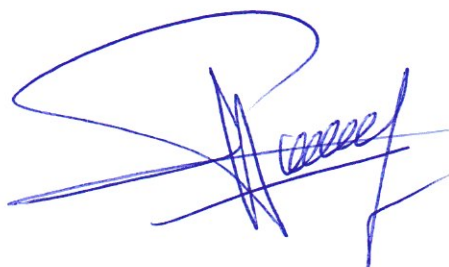
Supprimée tout d'abord en Commission des Finances avant d'être rétablie en séance le 17 octobre par les députés de la majorité sur demande du gouvernement Macron/Philippe, cette disposition vise à dégager une recette supplémentaire de 1 milliard d'euros pour l'Etat dès 2019, mais à quel prix !

Je soutiendrai par conséquent en seconde lecture du texte, un amendement contre cette suppression du tarif réduit, estimant qu'aucune alternative à l'utilisation du gasoil n'existe actuellement dans l'activité portuaire.

Même position et même constat pour les autres secteurs économiques concernés, notamment le BTP. C'est pourquoi, avec les autres députés du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine, nous soutenons également tous les amendements déposés par les autres groupes, dès lors qu'ils visent à supprimer cet article 19 et maintenir le tarif réduit de la TICPE sur le gazole non routier.

En espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma plus haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD  
[sebastien.giard@clb-an.fr](mailto:sebastien.giard@clb-an.fr)  
Téléphone : 06.81.33.71.81